

# Déchets Chiffres clés 2023

Découvrez la synthèse du Rapport  
annuel du Service public de prévention  
et de gestion des déchets ménagers  
et assimilés pour l'année 2023 de  
Pays de Montbéliard Agglomération



SUIVEZ-NOUS  
[agglo-montbeliard.fr](https://www.agglo-montbeliard.fr)

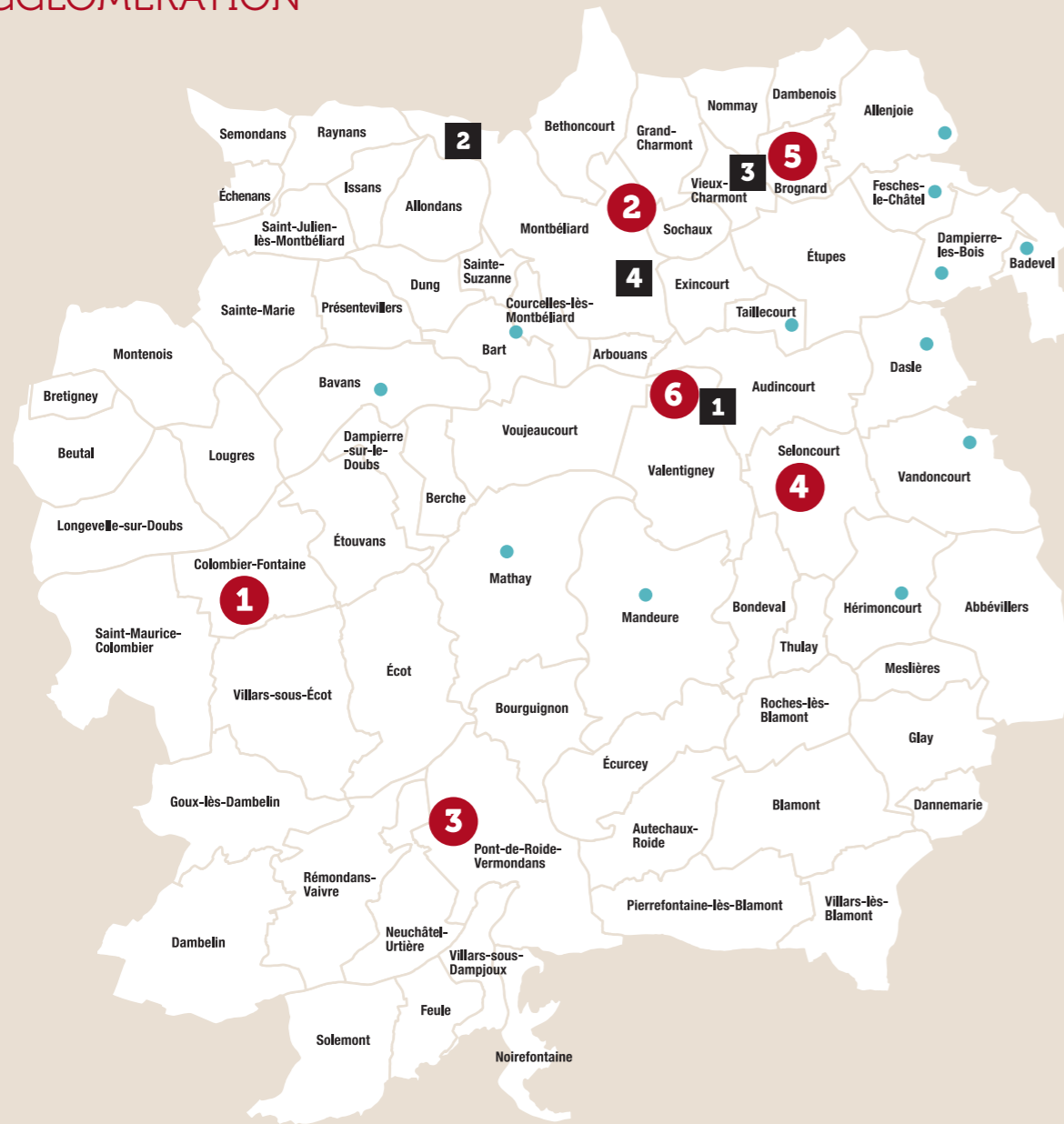


pays de  
**Montbéliard**  
AGGLOMÉRATION

# Pays de Montbéliard

## AGGLOMÉRATION

### SITES DE COLLECTES ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS



#### DÉCHÈTERIES FIXES

- 1 COLOMBIER-FONTAINE**  
Rue de Saint-Maurice
- 2 MONTBÉLIARD**  
La chiffogne  
Bd du 21<sup>e</sup> Bat. de Chasseurs à Pied
- 3 PONT-DE-ROI-DE-VERMONDANS**  
Route de Dambelin

- 4 SELONCOURT**  
Route de Bondeval
- 5 VIEUX-CHARMONT**  
Route de Brognard  
(A36, sortie 10 Brognard)
- 6 VOUJEAUCOURT**  
Rue de la Charmotte  
(près de la CTPM)

#### DÉCHÈTERIE MOBILE

- 12 emplacements répartis sur le territoire**
- Allenjoie, Badevel, Bart, Bavans, Dampierre-les-Bois, Dasle, Fesches-le-Châtel, Hérimoncourt, Mandeuve, Mathay, Taillecourt, Vandoncourt

**1 DIRECTION COLLECTES ET TRAITEMENT DES DÉCHETS**  
Site de la Charmotte  
25 420 VOUJEAUCOURT

**2 CENTRE DE TRANSFERT DES ENCOMBRANTS DE MONTBÉLIARD**  
Route d'Allondans  
25200 MONTBÉLIARD

**3 COMPOSTIÈRE DE VIEUX-CHARMONT**  
65 Rue de Brognard  
25600 VIEUX-CHARMONT

**4 USINE D'INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES**  
Rue du Champ du Cerf  
25200 MONTBÉLIARD

## Le territoire



72 communes

138 628 habitants

## Les moyens techniques

**241 points recyclage** : apport volontaire des déchets recyclables

**6 déchèteries fixes, 1 déchèterie mobile** : gratuites pour les particuliers avec carte d'accès

**Usine d'incinération des ordures ménagères**

**Compostière** : valorisation des déchets verts et vente de compost

**Centre de tri et de transfert des encombrants** : stockage, pré-tri et broyage avant valorisation

**Site de la Charmotte** : bureaux, quai de transfert des flaconnages, fosse à verre, atelier de réparation

## Les compétences



Collecte et traitement des déchets

Gestion des déchèteries, de la compostière, du centre de transfert des encombrants et de l'usine d'incinération des ordures ménagères



## L'organisation de la collecte

(avant le 6 mars 2023 puis mise en place de la poubelle jaune à compter de cette date)

#### Ordures ménagères en porte-à-porte :

- > 1 fois par semaine ou 1 fois tous les quinze jours pour les particuliers
- > 2 fois par semaine pour les collectifs, centres-villes denses, points de regroupement et bâtiments communaux

**Apport volontaire + déchèteries + biodéchets en apport volontaire**

**Flaconnages, papiers, cartons, verre**

**Encombrants pour l'ensemble du territoire**

## 143 agents

**56** pour la collecte des ordures ménagères

**44** sur les déchèteries, compostière et centre de transfert des encombrants de Montbéliard

**14** pour les points recyclage et quai de transfert

**6** pour la communication

**18** pour personnel administratif et direction

**5** pour la logistique

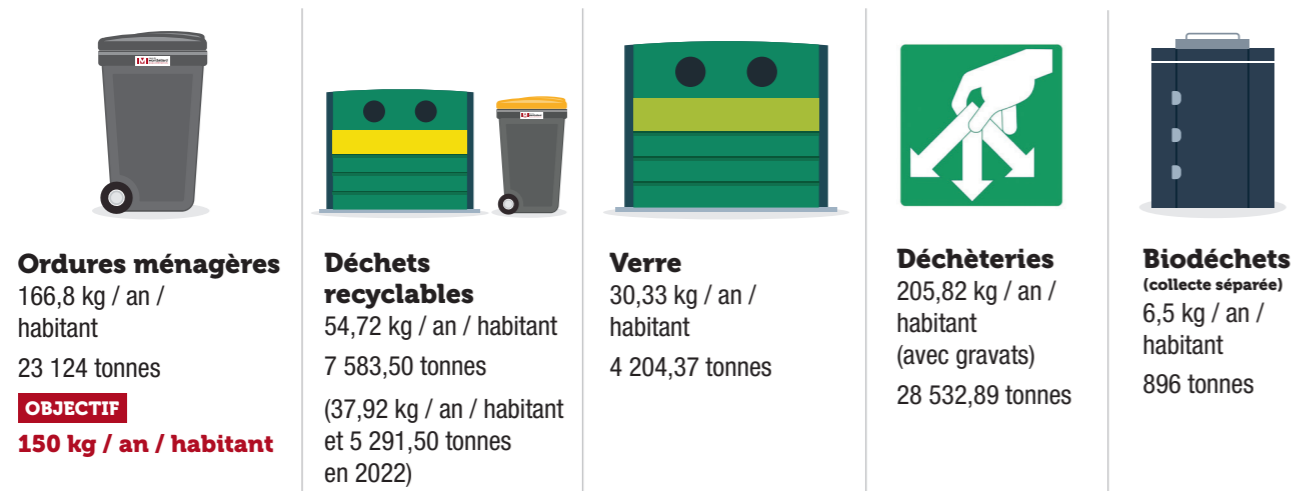
## Relation usagers



Près de **100 000 appels téléphoniques** au numéro dédié 03 81 31 84 99

# Performances par type de déchets

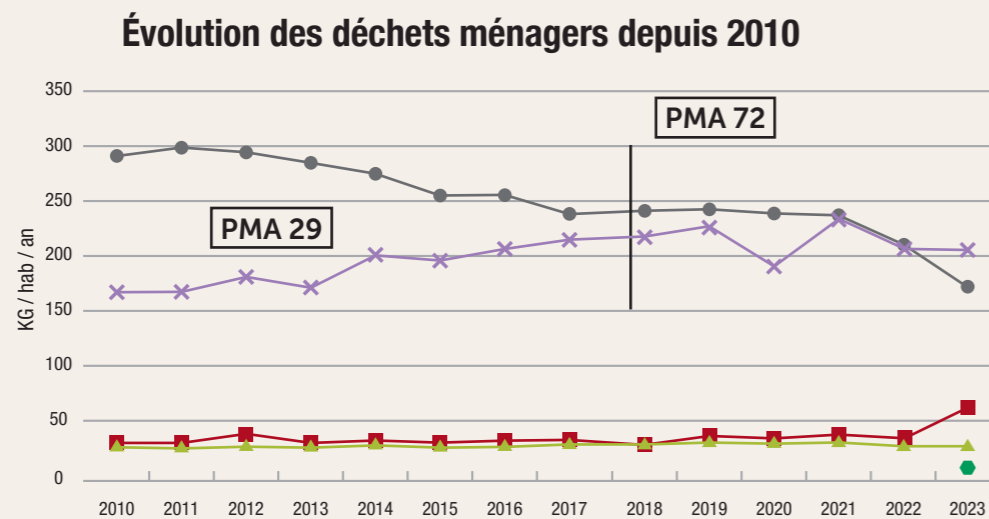
La production de déchets ménagers et assimilés (DMA) est de 464 kg de déchets par habitant en 2023 (491 kg en 2022) et se décompose ainsi :



## Notre effort commun au fil des années pour la réduction des déchets

- Ordures ménagères
- Déchets recyclables \*PMA 72
- ▲ Verre \*PMA 72
- × Déchèteries
- Biodéchets

PMA 29, PMA 72 : en 2017, Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) passe de 29 à 72 communes.



# Indicateurs de production et de valorisation

**2,49 %**

prévention/  
réemploi

Compostage  
et lombricompostage

**87,54 %**

valorisation

**42,91 %**  
valorisation  
énergétique

**44,63 %**  
valorisation matière  
(recyclage, remblaiement  
et méthanisation)

**9,97 %**

élimination

Encombrants broyés  
(classe 2)

Déchets inertes  
(classe 3)

# Performances de la collecte



➔ **Ordures ménagères produites** (porte-à-porte)  
Pays de Montbéliard Agglomération collecte en porte-à-porte les ordures ménagères et assimilées des **72 communes du territoire**.

**Fréquences de collecte variables sur le territoire selon la typologie de l'habitat** : de 2 fois par semaine à 1 fois tous les quinze jours.  
**> 166,8 kg / an / habitant > 23 124 tonnes en 2023**

La réduction de la production d'ordures ménagères à l'incinération est de 23,21 % par rapport à 2022.

**NOUVEAU**

## ➔ Déchets recyclables produits

(apport volontaire et porte-à-porte)  
La collecte des déchets recyclables en porte-à-porte via l'équipement des ménages en bac jaune a débuté le 6 mars 2023 **sur l'ensemble du territoire**, à l'exception des immeubles de certaines zones QPV et de l'hypercentre de Montbéliard.



**Pour cette collecte en porte-à-porte, la fréquence varie de 1 fois toutes les 2 semaines pour les particuliers à 1 fois par semaine pour les collectifs.**

Extension des consignes de tri depuis mai 2019 pour les emballages plastiques.

**> 4 405,68 tonnes collectées en 2023**

**> 31,8 kg / an / habitant en 2023**

**> Taux de refus de tri 2023 : 34 %**

En parallèle, Pays de Montbéliard Agglomération a continué à collecter en 2023 les déchets recyclables déposés par les habitants dans les points recyclage des **72 communes du territoire**.

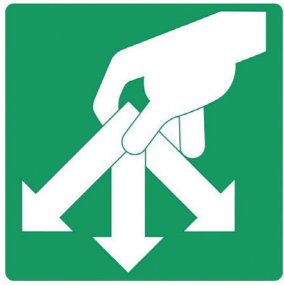


Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, 241 points recyclage étaient présents et suite à des retraits successifs, il en restait 79 en fin d'année. 91 containers à verre isolés.

**Avec la collecte des bacs jaunes et celle des points recyclage (avec le verre), ce sont :**

**> 85,05 kg / an / habitant en 2023**

**> 11 788 tonnes de déchets valorisés qui évitent l'incinération**



## → Déchets collectés en déchèteries

(apport volontaire)

Pays de Montbéliard Agglomération gère les déchèteries réparties **sur l'ensemble du territoire**. La compétence est exercée en régie pour le haut du quai et une partie du bas du quai.

**6 déchèteries fixes, 1 déchèterie mobile pour 12 communes.**

**> 205,82 kg / an / habitant**

**> 28 533 tonnes dont 124 tonnes pour la déchèterie mobile**

*L'apport en déchèterie est en baisse de 0,34 % par rapport à 2022.*



## → Encombrants et cartons collectés

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, Pays de Montbéliard Agglomération a collecté en porte-à-porte les encombrants, ferrailles, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) pour 51 communes du territoire. Depuis le 6 mars 2023, la collecte des encombrants a été étendue à **l'ensemble des 72 communes** selon une fréquence de collecte identique à 2 fois par an. Collecte sur appel et réservation possible sur notre site internet. Dans les zones d'habitat dense, la collecte se fait 1 fois par mois.

**> 724 tonnes**

**dont : 621 tonnes d'encombrants / 81 tonnes de ferraille / 22 tonnes de déchets électriques et électroniques (D3E)**

*La collecte des encombrants, ferrailles, D3E est en baisse de 37,45 % par rapport à 2022.*

Pays de Montbéliard Agglomération collecte en porte-à-porte les cartons sur **une partie de la commune de Montbéliard**.

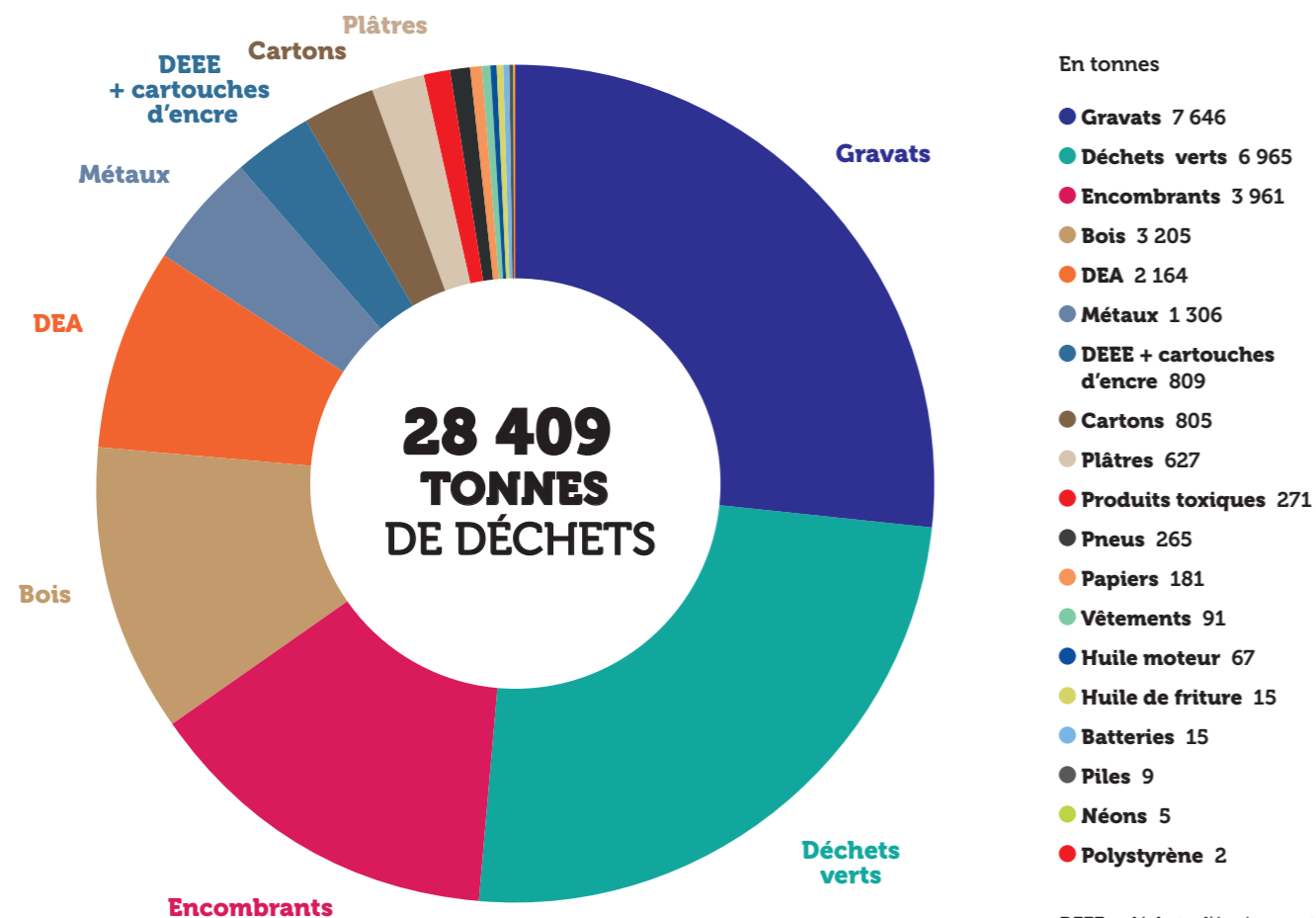
Fréquence de collecte : 1 fois par semaine

**> 164 tonnes**

*La collecte des cartons est en baisse de 16,53 % par rapport à 2022.*

# TYPES DE DÉCHETS

## (DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIES FIXES)



DEEE = déchets d'équipement électriques et électroniques  
DEA = déchets d'équipements d'ameublement



## → Valorisation des biodéchets

Pays de Montbéliard Agglomération a étendu son dispositif de collecte séparée des déchets alimentaires des ménages via l'installation de biobornes en 2022 sur les communes de 1 000 à 6 000 habitants. En 2023, la collecte a été étendue aux communes de plus de 6 000 habitants. **Les biodéchets collectés sont valorisés en chaleur et en électricité** par méthanisation en Alsace.

**> 280 biobornes installées au 31/12/2023**

12 589 foyers volontaires équipés d'un bioseau et de sacs biodégradables (soit 20 % de la population).

Dispositif lancé dans la perspective de l'obligation réglementaire du tri à la source des biodéchets d'ici fin 2023.

Avec le soutien financier de l'ADEME Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 70 %.

**> 30,68 kg / an / habitant volontaire**

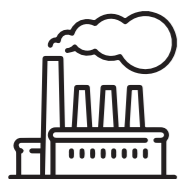
**> 896 tonnes valorisées qui évitent l'incinération**

En parallèle de la généralisation de la collecte séparée, Pays de Montbéliard Agglomération poursuit la promotion de la pratique du compostage individuel et collectif, notamment en proposant **des composteurs à tarifs préférentiels**.

**> 638 composteurs individuels (400 L) vendus en 2023 (484 en 2022)**

**> Compostage partagé : 23 sites actifs, dont 11 en pied d'immeubles, 1 en quartier, 11 en établissement. Communes concernées : Allenjoie, Arbouans, Audincourt, Bavans, Bethoncourt, Colombier-Fontaine, Etupes, Grand-Charmont, Hérimoncourt, Mandeure, Montbéliard, Sochaux, Taillecourt, Valentigney et Villars-sous-Dampjoux.**

# Performances du traitement des déchets



## Usine d'incinération des ordures ménagères, Montbéliard

Les déchets sont valorisés dans le réseau de chaleur de la Petite Hollande à Montbéliard, soit 60 à 65 % de l'énergie pour le chauffage et l'eau chaude du quartier.

- > Déchets entrants 43 901 tonnes (49 523 tonnes en 2022)
- > Produits sortants 12 003 tonnes (13 297 tonnes en 2022)

Chaleur valorisée 34 676 MWH / Mâchefers valorisés en technique routière 7 893 tonnes / REFIOM (Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères) valorisés en mine de sel 1 715 tonnes / Ferrailles valorisées 1 552 tonnes / Déchets détournés lors des arrêts de four 843 tonnes.



## Quai de transfert des flaconnages, Voujeaucourt

Optimisation des transports vers le centre de tri du Sytevom (70).

- > Déchets entrants sur le quai 3 859 tonnes (1 715 tonnes en 2022)
- > Déchets sortants du centre de tri du SYTEVOM 4 984 tonnes (1 631 tonnes en 2022)

En 2022, le quai était exclusivement utilisé pour le transit des flaconnages. Avec l'instauration du bac jaune en 2023, une partie des papiers et cartons y est désormais également acheminée.



## Centre de tri et de transfert des encombrants, Montévillers

Réception des encombrants non triés et du bois en provenance des déchèteries, des communes et des entreprises, des collectes d'encombrants en porte à porte, exceptionnellement des particuliers.

- > Déchets entrants 9 138,5 tonnes (9 684 tonnes en 2022)
- > Produits sortants 11 046 tonnes (9 499 tonnes en 2022)

Bois valorisé essentiellement en panneaux de particules 2 751 tonnes / Encombrants mis en décharge 1 537 tonnes / Encombrants incinérés 5 136 tonnes / Pneus 233 tonnes / DEEE 31,88 tonnes / Plâtre 34 tonnes.



## Compostière, Vieux-Charmont

Valorisation des déchets verts en provenance des déchèteries, des communes et des entreprises : production de compost et mise en vente.

- > Déchets entrants 9 002 tonnes (9 037 tonnes en 2022)
- > Produits sortants 5 713 tonnes (6 378 tonnes en 2022)

Compost vendu 1 451 tonnes / Valorisation agricole 398 tonnes / Évacuation vers une autre plateforme 3 864 tonnes.



## Les temps forts

### Principales actions 2023

- > Collecte des déchets recyclables en porte à porte (bacs jaunes) effective depuis le 6 mars 2023,
- > Poursuite des groupes de travail avec les agents, les bailleurs sociaux et la trésorerie dans le cadre de la mise en œuvre de la redevance incitative,
- > Facturation à blanc fin 2023,
- > Généralisation de la collecte des biodéchets à toutes les communes de l'agglomération,
- > Restructuration de l'UIOM,
- > Programme Local de Prévention des Déchets (PLP) : poursuite de la mise en œuvre en lien avec le programme « Territoire Engagé Transition Écologique » de l'agglomération, qui est composé du projet de label climat-air-énergie et du label économie circulaire (Contrat d'Objectif Territorial signé avec l'ADEME),
- > Un vaste plan de communication pour annoncer la mise en place de la redevance incitative (prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2024) et l'arrivée du bac jaune avec les conseils d'une agence de communication spécialisée.

### ACTIONS DE SENSIBILISATION Grand public

- > Porte-à-porte : 706 foyers sensibilisés,
- > Manifestations diverses : tenue de stands sur 23 manifestations (1 263 personnes sensibilisées),
- > Animations grand public « 1, 2, 3... Nature ! » : 16 animations « déchets ».

### SENSIBILISATION JEUNE PUBLIC

- > En classe (parcours de l'éco citoyen - prestataire CPIE) : Année 2023/2024 : 836 élèves (42 classes),
- > Dans diverses structures (en régie) : 20 opérations - 1 152 enfants (écoles, collèges, centres sociaux, MJC),
- > Visite de déchèteries : 21 élèves d'un club de foot.

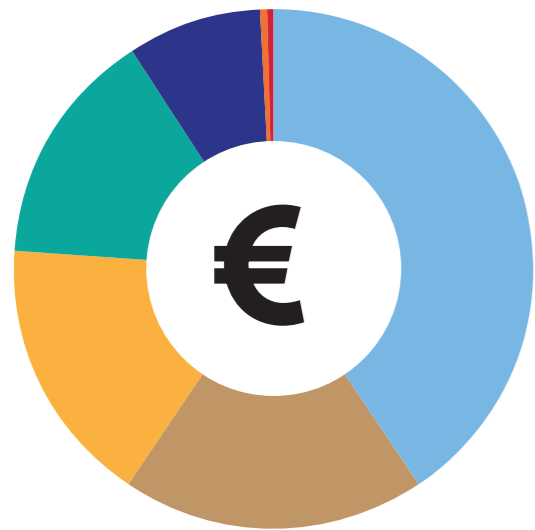
### ÉCO EXEMPLARITÉ

- > 6 bâtiments appartenant à PMA équipés de composteurs,
- > Lombricompostage au siège de PMA : 6 agents référents.

# Indicateurs financiers

## CHARGES HT

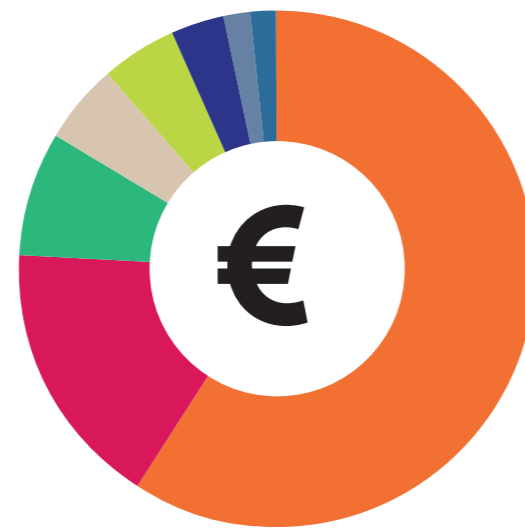
17 263 512 €



- Collecte pré-collecte : 7 034 917 €
- Traitement des déchets non dangereux : 3 262 941 €
- Incineration : 2 856 830 €
- Charges de structure, communication : 2 534 659 €
- Tranfert/transport : 1 468 461 €
- Prévention : 53 698 €
- Traitement des déchets dangereux, autres charges : 52 006 €

## RECETTES HT

16 147 987 €



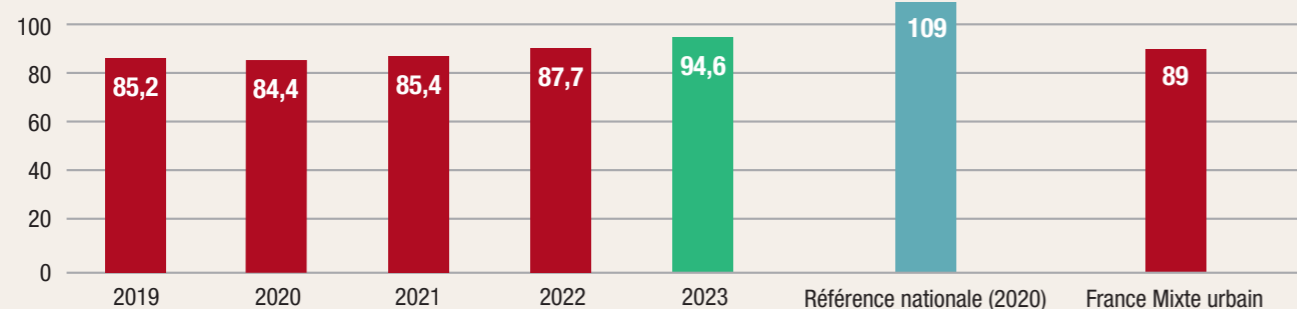
- TEOM : 9 535 945 €
- Soutien des éco-organismes : 2 688 532 €
- REOM : 1 213 268 €
- TVA : 825 462 €
- Vente de produits, d'énergies aux industriels et soutiens : 847 640 €
- Subventions : 507 489 €
- Redevance spéciale et Facturation à l'utilisateur : 267 327 €
- Prestations, autres produits aux industriels : 262 324 €

## COÛT AIDÉ

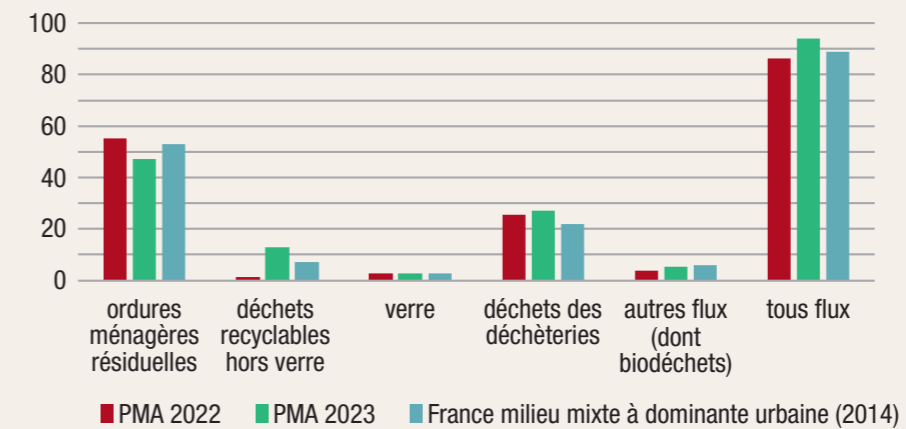
94,6 € HT par habitant

C'est le coût restant à la charge de PMA, déduction faite des aides publiques.

## Évolution du coût aidé du service public en € HT par habitant



## Coût aidé par flux en € HT/hab



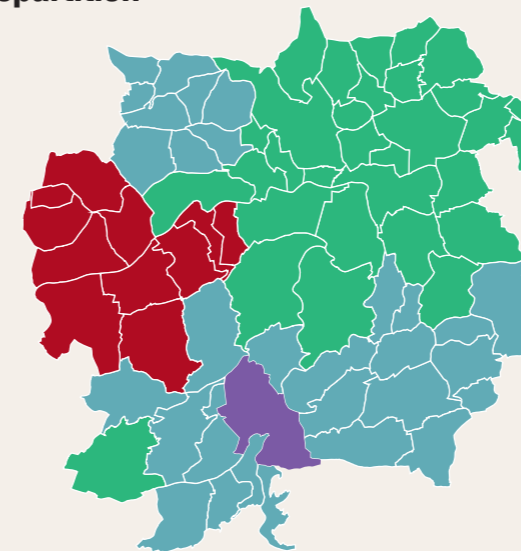
Le coût restant à charge pour PMA, concernant les déchets recyclables hors verre, c'est-à-dire les flaconnages, est faible en raison du traitement confié à Emmaüs et de la collecte en apport volontaire.

# D'où viennent les recettes ?

## LES MODES DE FINANCEMENT

Trois modes de financement sont appliqués en 2023 sur le territoire : la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères), la REOMI (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative).

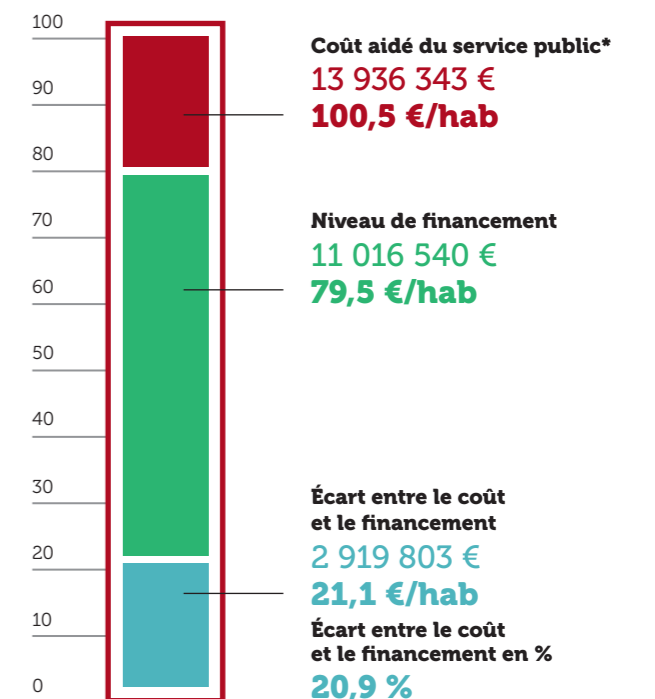
## Répartition



- REOMI : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative
- REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- Dambelin et Pont-de-Roide-Vermondans : Conditions communales particulières

TEOM (dans 29 communes ex PMA 29 + Dambelin et Pont-de-Roide-Vermondans) 9 535 945 €  
REOM (30 communes) + REOMI (11 communes) 1 213 268 €

## Coût du service public et niveau de financement (année 2023)



\* Coût aidé en € TTC correspond au coût restant à la charge de la collectivité

# LES BONS RÉFLEXES

> POUR TOUTES QUESTIONS,  
CONSULTEZ LE SITE :

 [AGGLO-MONTBELIARD.FR](http://AGGLO-MONTBELIARD.FR)  
> RUBRIQUE DÉCHETS

VOUS POUVEZ AUSSI NOUS APPELER AU



Consulter l'application  
"Guide du tri" Citeo  
pour trier avec soin



DANS LE BAC JAUNE

## VOS EMBALLAGES LÂCHEZ-LES EN VRAC !

**NI DANS UN SAC, NI IMBRIQUÉS**

**ATTENTION !  
NE PAS DÉPOSER DANS CE BAC :**

> LES ORDURES MÉNAGÈRES,  
LES GROS CARTONS ET LE VERRE

 MIEUX JE TRIE, MOINS ÇA COÛTE !

En  
partenariat  
avec



CHEZ VOUS, TOUS  
LES EMBALLAGES  
ET LES PAPIERS  
SE TRIENT



 **pays de  
montbéliard**  
AGGLOMÉRATION  
Plus de services, moins de déchets

